

## PROFESSIONAL FILLER – Composant A

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Dénomination :  
PROFESSIONAL FILLER – Composant A

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire :  
Mastic époxy

Utilisations Identifiées	Industrielles	Professionnelles	Consommateurs
Produit de peinture pour la navigation de plaisance	✓	✓	✓

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

UNDERWATER SYSTEMS SAS  
613 route des Princes d'Orange - 84190 Gigondas - FRANCE  
Tél.: +33(0)4 90 65 01 72  
E-mail : [infos@underwatersystems.fr](mailto:infos@underwatersystems.fr)  
[www.underwatersystems.fr](http://www.underwatersystems.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour tous renseignements urgents s'adresser à :  
INRS/ORFILA - Tél : 01 45 42 59 59 - [www.centres-antipoison.net](http://www.centres-antipoison.net)

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

#### Classification et indication de danger :

Eye irritation, category 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin irritation, category 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Skin sensitization, category 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Hazardous to the aquatic environment, chronic toxicity, category 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

#### Pictogrammes de danger :



#### Mentions d'avertissement :

Danger

[www.underwatersystems.fr](http://www.underwatersystems.fr)

## PROFESSIONAL FILLER – Composant A

### Mentions de danger :

<b>H319</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>H315</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>H317</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>H411</b>	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>EUH205</b>	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

### Conseils de prudence :

<b>P280</b>	Porter des gants de protection//un équipement de protection des yeux/ du visage.
<b>P273</b>	Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>P391</b>	Recueillir le produit répandu.
<b>P261</b>	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
<b>P333+P313</b>	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
<b>P337+P313</b>	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Contient :</b>	PRODUIT DE REACTION : BISPHENOL A-EPICHLORYDRINE PRODUIT DE REACTION : BISPHENOL F-EPICHLORYDRINE

### 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

## RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Informations non pertinentes

### 3.2. Mélanges

#### Contenu :

Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
<b>Produit de réaction :</b>		
<b>BISPHENOL F-EPICHLORYDRINE</b>		
CAS 9003-36-5 EC 500-006-8	30 ≤ x < 32,5	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 2 H411
INDEX	-	
Reg. no.	01-2119454392-40	
<b>Produit de réaction :</b>		
<b>BISPHENOL A-EPICHLORYDRINE</b>		
CAS 25068-38-6 EC 500-033-5	19,5 ≤ x < 21	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 2 H411
INDEX	603-074-00-8	
Reg. no.	01-2119456619-26	

## PROFESSIONAL FILLER – Composant A

<b>Produit de réaction :</b>		
<b>Amines, N-tallow alkyltrimethylenedi-, oleates</b>		
CAS 61791-53-5 EC 263-186-4	0,5 ≤ x < 0,6	STOT RE 2 H373, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Aquatic Acute 1 H400 M=10, Aquatic Chronic 1 H410 M=1
INDEX	-	
Reg. no.	01-2119974117-33	

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

### RUBRIQUE 4. Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

EN CAS D'INHALATION : Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, appeler aussitôt un médecin.

EN CAS D'INGESTION : Consulter aussitôt un médecin. Provoquer les vomissements uniquement sur instructions du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations non disponibles

### RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS:

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS:

Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

-

#### 5.3. Conseils aux pompiers :

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT :

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

## PROFESSIONAL FILLER – Composant A

### RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

S'il n'existe aucune contre-indication, pulvériser de l'eau sur la poudre pour éviter toute formation de poussières.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit déversé et le collecter dans des conteneurs appropriés.

S'il n'existe aucune contre-indication, éliminer les résidus de produits à l'aide de jets d'eau.

Veiller à ce que la zone d'écoulement soit bien aérée.

Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10.

L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

### RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Avant toute manipulation du produit, consulter toutes les autres rubriques de cette fiche de sécurité. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés dans un endroit frais et bien aéré, à l'abri des rayons directs du soleil. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations non disponibles

### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Produit de réaction : BISPENOL A-EPICHLORYDRINE		
Concentration prévue sans effet - PNEC		
Normal value in fresh water	0,006	mg/l
Normal value in marine water	0,0006	mg/l
Normal value for fresh water sediment	0,0627	mg/kg
Normal value for marine water sediment	0,00627	mg/kg
Normal value of STP microorganisms	10	mg/l

Santé - Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL									
Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs				
	Locaux aigus	Systém. aigus	Locaux chroniques	Chronic systemic	Locaux aigus	Systém. aigus	Locaux chroniques	Chronic systemic	
Inhalation					0,000012 mg/m <sup>3</sup>		0,000012 mg/m <sup>3</sup>		
Cutanée					8.33 mg/kg/d		8,33 mg/kg/d		

## PROFESSIONAL FILLER – Composant A

Amines, N-tallow alkyltrimethylenedi-, oleates		
<b>Concentration prévue sans effet - PNEC</b>		
Normal value in fresh water	0,00638	mg/l
Normal value in marine water	0,000638	mg/l
Normal value for fresh water sediment	204	mg/kg
Normal value for marine water sediment	20,4	mg/kg
Normal value for water, intermittent release	0,00509	mg/l
Normal value of STP microorganisms	98,6	mg/l
Normal value for the terrestrial compartment	9,93	mg/kg

Santé - Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL									
Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs					Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém. aigus	Locaux chroniques	Chronic systemic		Locaux aigus	Systém. aigus	Locaux chroniques	Chronic systemic
Orale			0,018 mg/kg/d						
Inhalation			0,07 mg/m <sup>3</sup>					0,29 mg/m <sup>3</sup>	
Cutanée			0,018 mg/kg/d					0,04 mg/kg/d	

**VND** = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible

**NEA** = aucune exposition prévue

**NPI** = aucun danger identifié

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

#### PROTECTION DES MAINS

En cas de contact prolongé avec le produit, porter des gants de protection résistants à la pénétration (norme EN374).

Le choix du matériau des gants doit se faire en fonction du processus d'utilisation et des produits qui peuvent en résulter.

Les gants en latex peuvent provoquer des réactions allergiques.

#### PROTECTION DE LA PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

#### PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

#### PROTECTION RESPIRATOIRE

Non nécessaire, sauf indication contraire dans l'évaluation du risque chimique.

#### CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

## PROFESSIONAL FILLER – Composant A

### RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État Physique	Pâteux
Couleur	Blanc
Odeur	Douce d'hydrocarbure
Seuil olfactif	Non disponible
pH	Non disponible
Point de fusion ou de congélation	Non disponible
Point initial d'ébullition	Non applicable
Intervalle d'ébullition	Non disponible
Point d'éclair	Non applicable
Vitesse d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité de solides et gaz	Non disponible
Limite infer. d'inflammab.	Non disponible
Limite super. d'inflammab.	Non disponible
Limite infer. d'explosion	Non disponible
Limite super. d'explosion	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de la vapeur	Non disponible
Densité relative	147,00
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Non disponible
Propriétés explosives	Non disponible
Propriétés comburantes	Non disponible

#### 9.2. Autres informations

Total solides (250°C / 482°F) : 100 %

### RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse prévisible dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Respecter cependant les mesures de précaution habituelles liées à l'utilisation des produits chimiques.

#### 10.5. Matières incompatibles

Information non disponible

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Information non disponible

## PROFESSIONAL FILLER – Composant A

### RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification. Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Information non disponible

##### Informations sur les voies d'exposition probables

Information non disponible

##### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Information non disponible

##### Effets interactifs

Information non disponible

##### TOXICITÉ AIGUË

##### **LC50 (Inhalation) du mélange :**

Not classified (no significant component)

##### **LD50 (Oral) du mélange :**

Not classified (no significant component)

##### **LD50 (Dermal) du mélange :**

Not classified (no significant component)

##### **Amines, N-tallow alkyltrimethylenedi-, oleates**

LD50 (Oral) > 5000 mg/kg

##### **PRODUIT DE RÉACTION : BISPHENOL F-EPICHLORYDRINE**

LD50 (Oral) > 2000 mg/kg

LD50 (Dermal) > 400 mg/kg

##### CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Provoque une irritation cutanée

##### LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux

##### SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Sensibilisant pour la peau

##### MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

##### CANCÉROGÉNÉCITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

##### TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

##### TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

##### TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

##### DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

## PROFESSIONAL FILLER – Composant A

### RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est très toxique pour les organismes aquatiques et à long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

#### 12.1. Toxicité

PRODUIT DE REACTION: BISPHENOL A - (EPICHLORHYDRIN)	
LC50 - Poissons	> 2 mg/l/96h h: 96
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	> 1,8 mg/l/72h h: 48
Chronic NOEC - Algues / Plantes Aquatiques	> 0,3 mg/l 21 d

AMINES, N-TALLOW ALKYLTRIMETHYLENEDI-, OLEATES	
LC50 - Poissons	> 1 mg/l/96h Danio rerio
EC50 - Crustacés	> 1 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	> 1 mg/l/72h
EC10 - Crustacés	> 1 mg/l/48h
EC10 - Algues / Plantes Aquatiques	> 0,1 mg/l/72h

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

PRODUIT DE REACTION: BISPHENOL A - (EPICHLORHYDRIN)	
Solubilité dans l'eau	0,1 - 100 mg/l
Non rapidement dégradable	

AMINES, N-TALLOW ALKYLTRIMETHYLENEDI-, OLEATES	
Rapidement dégradable	

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

PRODUIT DE REACTION: BISPHENOL A - (EPICHLORHYDRIN)	
Coefficient de partage :	n-octanol/water > 2,918
BCF	31

#### 12.4. Mobilité dans le sol

PRODUIT DE REACTION: BISPHENOL A - (EPICHLORHYDRIN)	
Coefficient de partage : soil/water	2,65

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Information non disponible



## PROFESSIONAL FILLER – Composant A

### RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur. Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

#### EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

### RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport




#### 14.1. Numéro ONU

ADR / RID, IMDG, IATA :	3077
ADR / RID :	Transporté dans des emballages simples ou internes d'une capacité ≤ 5Kg ou 5L, le produit n'est pas soumis aux dispositions du ADR Code, conformément à la Disposition spéciale A375
IMDG :	Transporté dans des emballages simples ou internes d'une capacité ≤ 5Kg ou 5L, le produit n'est pas soumis aux dispositions du IMDG Code, conformément à la Section 2.10.2.7
IATA :	Transporté dans des emballages simples ou internes d'une capacité ≤ 5Kg ou 5L, le produit n'est pas soumis aux autres dispositions IATA, conformément à la Disposition spéciale A375

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID :	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (PRODUIT DE REACTION BISFENOLO-F-EPICLORIDRINA; PRODUIT DE REACTION : BISPHENOL A-EPICHLORYDRINE)
IMDG :	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (PRODUIT DE REACTION BISFENOLO-F-EPICLORIDRINA; PRODUIT DE REACTION : BISPHENOL A-EPICHLORYDRINE)
IATA :	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (PRODUIT DE REACTION BISFENOLO-F-EPICLORIDRINA; PRODUIT DE REACTION : BISPHENOL A-EPICHLORYDRINE)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport




ADR / RID:	Classe : 9	Label : 9				
IMDG:	Classe : 9	Label : 9				
IATA:	Classe : 9	Label : 9				

## PROFESSIONAL FILLER – Composant A

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, IATA:	III
------------------------	-----

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID:	Environmentally Hazardous				
IMDG:	Marine Pollutant				
IATA:	Environmentally Hazardous				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID :	HIN – Kemler : 90	Quantités limitées : 5 kg	Code de restriction en tunnels : (-)
	Special Provision :	-	-
IMDG :	EMS : F-A, <u>S-F</u>	Quantités limitées : 5 kg	
IATA :	Cargo :	Quantité maximale : 400 kg	Mode d'emballage : 956
	Pass. :	Quantité maximale : 400 kg	Mode d'emballage : 956
	Instructions particulières :	A97, A158, A179, A197	

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

## RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/EC: E2

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Aucune

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%

[www.underwatersystems.fr](http://www.underwatersystems.fr)

Révision du 30/11/20

## PROFESSIONAL FILLER – Composant A

### Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

### Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012 :

Aucune

### Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

### Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

### Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique n'a été effectuée pour le mélange ou les substances qu'il renferme.

## RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche :

<b>STOT RE 2</b>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)
<b>Eye Irrit. 2</b>	Irritation oculaire, catégorie 2
<b>Skin Irrit. 2</b>	Irritation cutanée, category 2
<b>Skin Sens. 1</b>	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
<b>Aquatic Acute 1</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
<b>Aquatic Chronic 1</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1
<b>Aquatic Chronic 2</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2
<b>H373</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
<b>H319</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>H315</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>H317</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>H400</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques.
<b>H410</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>H411</b>	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>EUH205</b>	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

### LÉGENDE :

- ADR: European Agreement concerning the carriage of Dangerous goods by Road
- CAS NUMBER: Chemical Abstract Service Number
- CE50: Effective concentration (required to induce a 50% effect)
- CE NUMBER: Identifier in ESIS (European archive of existing substances)
- CLP: EC Regulation 1272/2008
- DNEL: Derived No Effect Level
- EmS: Emergency Schedule

## PROFESSIONAL FILLER – Composant A

---

- GHS: Globally Harmonized System of classification and labeling of chemicals
- IATA DGR: International Air Transport Association Dangerous Goods Regulation
- IC50: Immobilization Concentration 50%
- IMDG: International Maritime Code for dangerous goods
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Identifier in Annex VI of CLP
- LC50: Lethal Concentration 50%
- LD50: Lethal dose 50%
- OEL: Occupational Exposure Level
- PBT: Persistent bioaccumulative and toxic as REACH Regulation
- PEC: Predicted environmental Concentration
- PEL: Predicted exposure level
- PNEC: Predicted no effect concentration
- REACH: EC Regulation 1907/2006
- RID: Regulation concerning the international transport of dangerous goods by train
- TLV: Threshold Limit Value
- TLV CEILING: Concentration that should not be exceeded during any time of occupational exposure.
- TWA STEL: Short-term exposure limit
- TWA: Time-weighted average exposure limit
- VOC: Volatile organic Compounds
- vPvB: Very Persistent and very Bioaccumulative as for REACH Regulation
- WGK: Water hazard classes (German).

### BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE :

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
  2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
  3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
  4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
  5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
  6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
  7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
  8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
  9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
  10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
  11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
  12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
  13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
  - Handling Chemical Safety
  - INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
  - Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
  - N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
  - Site Internet Agence ECHA
  - Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

### Note pour les usagers :

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit. Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit. Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes. Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.